

AIR FRANCE-KLM

Société anonyme au capital de 2 374 608 510 euros
Siège social : 2, rue Robert Esnault Pelterie, 75007 Paris.
552 043 002 RCS Paris.

Descriptif du programme de rachat des actions Air France-KLM approuvé par l'assemblée générale mixte des actionnaires d'Air France-KLM du 12 juillet 2007

En application de l'article L.241-2 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers. le présent document constitue le descriptif du programme de rachat approuvé par l'assemblée générale mixte du 12 juillet 2007.

1° Date de l'assemblée générale des actionnaires ayant autorisé le programme de rachat

Le programme de rachat a été soumis à l'assemblée générale mixte des actionnaires d'Air France-KLM du 12 juillet 2007.

2° Nombre de titres et part du capital qu'Air France-KLM détient directement ou indirectement

Au 12 juillet 2007, le nombre d'actions détenues directement ou indirectement par Air France-KLM est de 1 451 872 actions, soit 0,5% du capital social d'Air France-KLM réparties comme suit :

974 actions détenues directement soit 0,0% du capital social ;

1 450 898 actions détenues indirectement soit 0,5% du capital social.

3° Répartition par objectif des titres de capital détenus au 12 juillet 2007

Au 12 juillet 2007, les actions détenues par Air France-KLM ont été affectées comme suit :

974 au titre de l'animation du marché

1 450 898 au titre de la cession d'actions à des salariés et dirigeants dans les conditions fixées par la loi

4° Objectifs du programme de rachat

Dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions, les objectifs poursuivis par Air France-KLM seront :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissements, Rothschild & Cie Banque, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement (« l'AFEI ») et approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 22 mars 2005, publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 1er avril 2005 ;
- la remise des actions de la société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières émises par la société ou par des sociétés dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital et donnant droit par conversion, exercice, remboursement, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société ;
- l'attribution ou la cession desdites actions à des salariés et dirigeants du groupe, dans les conditions fixées par la loi ;
- la conservation et la remise ultérieure des actions à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute opération conforme.

5° Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres qu'Air France-KLM se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

Les titres qu'Air France-KLM se propose d'acquérir sont exclusivement des actions.

Extrait de la cinquième résolution soumise à l'assemblée générale mixte du 12 juillet 2007 :

« L'assemblée générale fixe à 60 euros par action le prix maximum d'achat. Le nombre maximum d'actions acquises ne pourra excéder 5% du capital social. »

Le capital social d'Air France-KLM est composé, au 12 juillet 2007, de 280 574 623 actions compte tenu de la création de 1 451 872 actions à la suite de l'exercice de bons de souscription d'action et d'OCEANE depuis le 31 mars 2007.

6° Durée du programme de rachat d'actions

Conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce et à la cinquième résolution qui a été approuvée par l'assemblée générale mixte du 12 juillet 2007, ce programme de rachat pourra être mis en œuvre pendant une période de 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale mixte, soit au plus tard le 12 janvier 2009.

7° Déclaration des opérations réalisées par Air France-KLM sur ses propres titres du 13 juillet 2006 au 12 juillet 2007

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte	0,5 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille	1 451 872
Valeur comptable du portefeuille	19 226 405 euros
Valeur de marché du portefeuille (cours de clôture du 12 juillet 2007)	49 915 359 euros

(en euros)	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	1 890 257	1 891 257	<i>Options d'achat achetées</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Options d'achat vendues</i>	<i>Ventes à terme</i>
Échéance maximale moyenne	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Cours moyen de la transaction	28,18	28,45	néant	néant	néant	néant
Prix d'exercice moyen	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Montants	53 271 844	53 806 207	néant	néant	néant	néant

Air France-KLM n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de son précédent programme de rachat d'actions.